

N A T O



O T A N

P R E S S   S E R V I C E

S E R V I C E   D E   P R E S S E

OTAN/NATO, Bruxelles 39 ■ Telephones : 41.00.40 - 41.44.00 - 41.44.90

COMMUNIQUE DE PRESSE M1(68)1

Pour diffusion immédiate  
10 mai 1968

COMMUNIQUE FINAL

Le Comité des plans de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles, le 10 mai 1968.

2. Les Ministres ont réaffirmé la nécessité pour l'Alliance de maintenir un potentiel militaire efficace et d'assurer l'équilibre des forces entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, en Europe et ailleurs. Cela leur paraît être essentiel pour préserver le climat de stabilité, de sécurité et de confiance qui est indispensable au progrès vers la détente et la solution des problèmes politiques en suspens. À cette fin, et dans le cadre du processus permanent d'élaboration des plans de défense de l'OTAN, ils ont adopté une série d'objectifs de forces pour la période 1969-1973 destinés à servir de base à la préparation des plans des pays et à l'adoption d'un plan de forces OTAN par les Ministres en décembre 1968. Ces objectifs marquent une nouvelle étape dans l'adaptation de la structure des forces de l'OTAN au concept stratégique adopté en décembre 1967, qui prévoit la défense en avant et une gamme équilibrée de ripostes appropriées. En se félicitant que des études soient en cours sous l'égide du Conseil au sujet d'éventuelles réductions équilibrées de forces, les Ministres ont entériné le principe suivant lequel l'ensemble du potentiel militaire de l'OTAN ne doit pas être diminué, si ce n'est selon un système de réductions réciproques de forces qui seraient équilibrées en importance et dans le temps.

3. À l'appui des plans de force de cinq ans, les Ministres ont souligné le succès du programme d'infrastructure commune de l'OTAN en ce qui concerne à la fois la fourniture d'installations indispensables à l'efficacité du dispositif de dissuasion et de défense de l'OTAN et la démonstration de la cohésion et de la solidarité de l'Alliance. Ils ont décidé que ce programme devait être poursuivi sans interruption et ont donné des directives pour qu'il soit réexaminé afin d'assurer sa mise en oeuvre d'une manière aussi efficace que possible.

4. Les Ministres ont adopté, pour servir de base aux plans ultérieurs, un concept prévoyant l'apport de renforts extérieurs aux forces nationales des flancs dans les situations présentant un caractère d'urgence. Ils ont en même temps reconnu le rôle vital que les forces nationales locales jouent dans la défense des régions des flancs, ainsi que la nécessité d'en accroître l'efficacité.

5. Les Ministres ont consacré une attention particulière aux plans de mobilisation des réservistes des pays membres en tant que moyen de contrebalancer tout renforcement du dispositif militaire d'un agresseur éventuel. Ils ont également examiné les rapports établis sur un certain nombre d'études prescrites lors de précédentes réunions et ont donné des instructions pour la poursuite de ces travaux.

6. Le Comité des plans de défense a ratifié une recommandation des Ministres des pays membres du Comité des questions de défense nucléaire, qui s'étaient réunis plus tôt le même jour, approuvant ainsi les conclusions auxquelles le Groupe des plans nucléaires était parvenu lors de sa réunion ministérielle de La Haye les 18 et 19 avril 1968, à savoir que les circonstances actuelles ne justifient pas le déploiement d'un réseau de missiles antibalistiques en Europe, mais qu'il convient de suivre en permanence l'évolution de la situation dans ce domaine. Les Ministres ont approuvé des recommandations du Groupe des plans nucléaires et du Comité des questions de défense nucléaire qui tendaient à accroître la participation des pays membres à l'élaboration des plans nucléaires militaires de l'Alliance. Ils se sont associés sans réserve aux Ministres du Groupe des plans nucléaires pour souhaiter que des progrès soient possibles dans les discussions poursuivies avec l'Union soviétique en vue d'une limitation de la course aux armements nucléaires stratégiques, et se sont félicités de l'intention manifestée par le Gouvernement des Etats-Unis d'avoir des consultations approfondies avec ses alliés sur l'évolution de la situation à cet égard.

7. Le Comité des questions de défense nucléaire a décidé que les pays membres du Groupe des plans nucléaires pour la période de 18 mois commençant le 1er juillet 1968 seraient la Belgique, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la Grèce, l'Italie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. La Turquie succédera à la Grèce en temps opportun au cours de cette période.